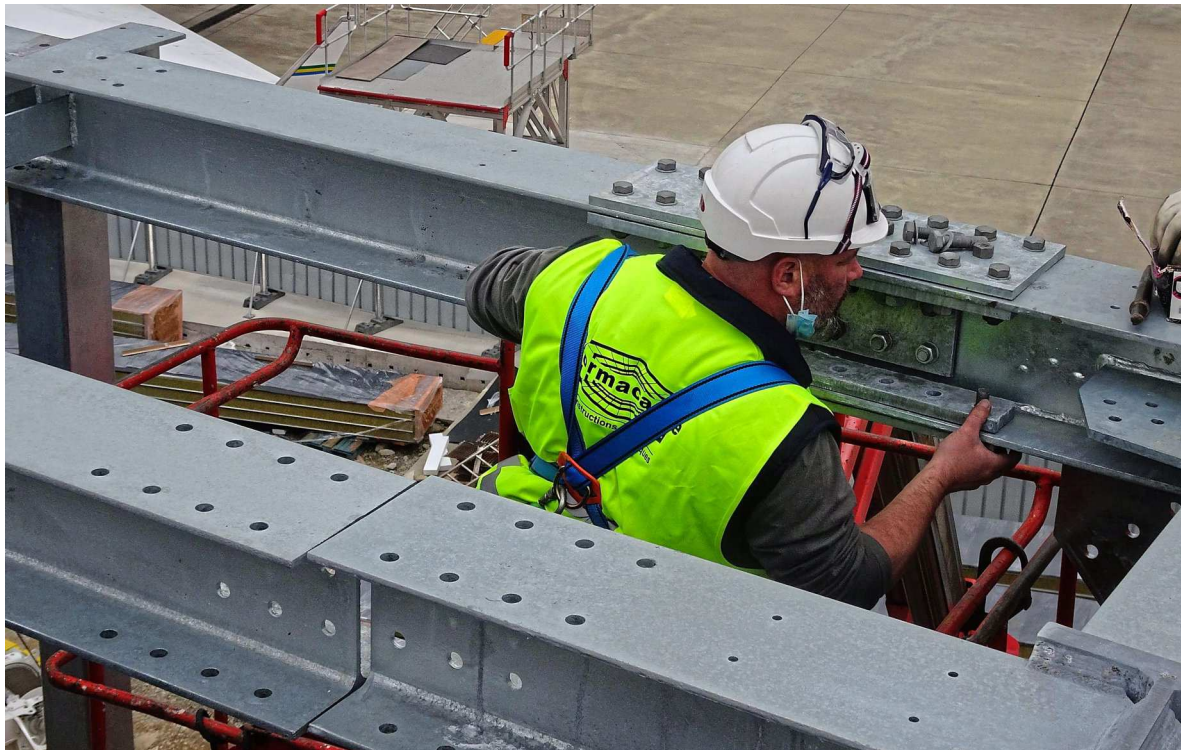


Ils font du sur-mesure avec leurs poutrelles

Comment hisser sa PME au rang de champion dans le secteur concurrentiel de la métallurgie ? Grâce à un savoir-faire unique, pour des chantiers hors-norme, comme le propose Normacadre.

La société est en train d'installer une poutre en acier de 120 m à l'aéroport de Bâle-Mulhouse.



NORMACADRE

PAR RÉGIS DELANOË

EN CETTE FIN D'ANNÉE 2020, les équipes Normacadre sont sur tous les fronts. « Nous sommes en train d'installer une poutre en acier de 120 m dans un hangar de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, de construire un restaurant à Disneyland Paris et d'achever un gros chantier en Martinique au niveau d'une gare routière », énumère Benoît Reine, dirigeant de cette société de métallurgie basée à Neuville-aux-Bois (Loiret).

Le carnet de commandes est déjà bien rempli pour les mois à venir et l'exercice 2020 devrait s'achever, comme les précédents, entre 10,2 et 10,7 millions d'euros de chiffre d'affaires et 300 000 € de résultat net. Ces bons résultats s'expliquent notamment par la spécialité de l'entreprise : la construction métallique pour des chantiers atypiques. A leur

actif : « La nouvelle piscine du centre nautique d'Orléans, l'hôpital de Tahiti, des passerelles piéton à La Défense (Hauts-de-Seine), une tour de contrôle pour l'aéroport de Tours (Indre-et-Loire), une raffinerie de sucre en Algérie... », détaille Benoît Reine.

Conception à la demande

Et certains de ces chantiers se chiffrent à plusieurs millions d'euros, comme l'hôpital de Tahiti (3,4 millions d'euros) ou le palais présidentiel du Gabon (11 millions d'euros, un record pour l'entreprise).

Dans le domaine de la construction métallique, Normacadre est une référence. « Notre savoir-faire nous permet de rayonner à l'international, avec 50 salariés dont 12 personnes dédiées en bureau d'études et un vaste atelier de 16 000 m² pour nous permettre de concevoir sur demande », explique-t-il.

Le chiffre



10,7

Chiffre d'affaires prévu, en millions d'euros, pour 2020

C'est d'ailleurs sa valeur ajoutée par rapport aux autres acteurs français mais aussi face aux pays concurrentiels comme l'Italie et le Portugal. Pour renforcer son maillage, la PME envisage d'ouvrir un nouveau bureau d'études à Lyon en janvier 2021. « L'objectif est de gérer au plus près les projets à venir dans le sud de la France. C'est une première pour nous de nous délocaliser ainsi », ajoute-t-il.

Autre grand projet : la succession à la tête de l'entrepri-

se. Fondée en 1957 sous le nom Construction métallique de Neuville-aux-Bois, Normacadre est dirigée par Benoît Reine depuis 1997. Il l'avait intégré comme chargé d'affaires huit ans auparavant et avait alors remplacé l'ancien dirigeant, Michel Bois, à son départ à la retraite.

Transmission en douceur

« L'année 2021 sera ma dernière, annonce-t-il. J'ai plus de soixante ans, il est temps à mon tour de passer la main. » Une succession anticipée avec quatre de ses salariés, ses « deux bras droits et deux bras gauches », comme il les appelle affectueusement.

Ces derniers possèdent déjà 56 % du capital de l'entreprise. D'ici un an, Benoît Reine compte céder les 44 % restants. La société est entre de bonnes mains, prête à pérenniser et étendre ce savoir-faire loirétain. ■

EN PARTENARIAT AVEC

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



CONSEIL D'EXPERT

MICHEL DEHORS
 EXPERT-COMPTABLE
 À MONTPELLIER (HÉRAULT)

La Scop, un modèle de société gérée par ses salariés

ON DÉNOMBRE en France près de 3 500 sociétés coopératives de production (Scop), pour 63 000 salariés concernés, des chiffres en constante augmentation.

Qu'est-ce qu'une Scop ?

Les sociétés coopératives de production (Scop) s'inscrivent dans le mouvement de développement d'une économie sociale et solidaire né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les modes de coopération ont pour objectif principal de supprimer la spéculation sur la main-d'œuvre, de réaliser des bénéfices sur les clients et non pas sur les salariés. Une Scop dispose d'une gouvernance démocratique, avec des salariés associés, c'est-à-dire qui détiennent une part de capital. Parmi eux se trouvent un ou plusieurs dirigeants mandataires sociaux salariés. Tous les associés sont en principe des salariés (sauf exceptions, comme un employé qui prend sa retraite et reste au capital) mais chaque salarié n'est pas forcément associé (condition d'ancienneté, examen de la demande d'accession par l'assemblée générale...). Qu'importe le montant du capital social détenu par chacun, le principe « un salarié associé = un vote » s'applique.

Quels sont les avantages et inconvénients ?

Les Scop relèvent de l'impôt sur les sociétés (IS) mais profitent d'une exonération pour la fraction des bénéfices distribuée aux salariés au titre de la participation salariale. Elles sont aussi exonérées de la contribution économique territoriale (CET). Le dirigeant est un salarié, rémunéré comme tel, et donc inscrit au régime général et pouvant bénéficier de l'allocation-chômage. En revanche, si le dirigeant a pour but la « maximisation personnelle » des profits, ce statut n'est pas adapté car une part d'au moins 25 % des bénéfices doit être attribuée à tous les salariés. Elle leur est versée sous forme de prime, de participation ou d'intéressement. Les statuts de la Scop ou les accords internes peuvent néanmoins décider du mode de répartition entre salariés : soit de manière égalitaire, soit en fonction du temps de travail ou du poids respectif de chacun dans la masse salariale.

Quelles sont les formalités de création ?

Les Scop sont des entreprises qui peuvent prendre la forme d'une société anonyme (SA), d'une société à responsabilité limitée (SARL) ou d'une société par actions simplifiée (SAS). Elles obéissent aux mêmes formalités, à une chose près : le statut de Scop relève d'un agrément du ministère du Travail. Un dossier doit lui être soumis et inclure les documents prouvant que les critères de fonctionnement d'une Scop sont réunis. Pour accompagner la création et la gestion d'une telle structure, les interlocuteurs de référence sont les experts-comptables et la Confédération générale des Scop.

PROPOS RECUEILLIS PAR R.D.

« LE PARISIEN LIBÉRÉ »,
 10 boulevard de Grenelle, CS 10817,
 75738 Paris Cedex 15 Tél.: 01.87.39.70.00.
 Société par actions simplifiée.
PIERRE LOUETTE
 Président et directeur de la publication.
SOPHIE GOURMELEN
 Directrice générale déléguée.
PRINCIPAL ASSOCIÉ: Ufipar (LVMH).

JEAN-MICHEL SALVATOR
 Directeur des rédactions du « Parisien »
 et d'« Aujourd'hui en France ».
Commission paritaire: N° 0125 C 85979.
Rédaction en chef des suppléments:
 Jean-Louis Picot.
Rédaction: Virginie de Kerautem et Timothée
 Talbi en collaboration avec Forum News.
Editing: Olivier Bossut.

Fabrication: Amandine Charbonnel.
 Directeur de la publicité RH & Emploi:
 Muriel Petit. Tél.: 01.87.39.82.82.
 mpetit@lesechosleparisien.fr

Abonnement
 Le Parisien: 0.811.875.656.
 (Coût d'un appel local)

